



République Française
Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

Nombre de conseillers élus : 15
Nombre de conseillers en fonction : 14
Nombre de conseillers présents
Et représentés : 11

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2025**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 15 septembre 2025, s'est réuni dans la salle du conseil le lundi 29 septembre 2025 à 20h sous la présidence de Monsieur Fabien ULMANN, Maire,
Sont présents :

- M. Guillaume REIN et Mme Christelle SCHLOSSER, adjoints,
- Mme Mélanie DEMUTH, M. Yann AUDEGOND, M. Jérôme BANHOLZER, M. Thomas FICHTER (arrivé à 20h25), M. Patrick MULLER, et M. Vincent STUDER, conseillers municipaux.

Absents excusés :

- Mme Anne GIRARD qui a donné pouvoir à M. Guillaume REIN,
- Mme Marie-Rose BECKENDORFF, Mme Charlyne SCHLOSSER et Mme Régine CHAMPVALONT qui n'ont pas donné pouvoir,
- Mme Amandine ZAUGG qui a donné pouvoir à Mme Mélanie DEMUTH,
Secrétaire de séance : Mme Mélanie DEMUTH,
Secrétaire auxiliaire : Mme Sandrine MACIAS

Après avoir souhaité la bienvenue à l'Assemblée présente, M. le Maire constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

M. le Maire passe aux différents points à l'ordre du jour.

Délibération 2025-25

2- Approbation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2024 du SIAEP SEPPOIS LE BAS-LE HAUT (RPQS)

Vu l'article L.2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il appartient au Président du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable SEPPOIS LE BAS ET LE HAUT de présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable, dans le cadre de l'exercice 2024,

Considérant que les Communes membres du Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable SEPPOIS LE BAS ET LE HAUT doivent se prononcer par délibération du Conseil Municipal avant le 31 décembre 2025,

Vu la présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable (RPQS),

Vu les explications complémentaires apportées,

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

APPROUVE le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du Service Public de l'eau potable, tel que présenté et annexé.

Pour 11

contre /

abstention /

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois et sera transmise à M. le Sous-Préfet d'ALTKIRCH.

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Seppois le Haut le 29 septembre 2025

Le Maire

Fabien ULMANN

